

CHARTRE POUR L'INSERTION DES HABITANTS
DU QUARTIER DU PEYROUAT
PAR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI
DANS CADRE DU « COEUR DE PROJET »
DE LA RÉNOVATION URBAINE DU PEYROUAT



**Charte approuvée par le
Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan le 24 novembre 2008**

PRÉAMBULE

La ville de Mont de Marsan est engagée dans l'opération de Rénovation Urbaine du quartier du Peyrouat.

Des déconstructions et reconstruction du quartier sont envisagés à court termes, des marchés de travaux sont en cours de préparation par les collectivités et partenaires de ce projet ambitieux, cette opération se veut fortement génératrice d'emplois diversifiés et il est bien de l'objectif de cette charte de permettre la transformation de cette opération en emploi.

La ville de Mont de Marsan adhère aux dispositifs législatifs permettant d'intégrer une clause sociale dans le cadre des futures marchés publics, elle est d'autre part, signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Afin de rendre opérationnel ces engagements, il convient de proposer la présente charte d'insertion et de retenir l'adhésion de l'ensemble des partenaires vers un objectif commun.

Toutes les conditions doivent être créées pour favoriser l'emploi des publics du quartier du Peyrouat prioritaires et bénéficiaires des minimas sociaux.

Sur l'initiative de la ville de Mont de Marsan et du Conseil Général, des entreprises et de leurs organisations d'une part, et des maîtres d'ouvrages publics d'autre part, cette «CHARTRE pour l'insertion et l'emploi quartier du Peyrouat » a été élaborée.

Les entreprises, les organisations professionnelles au travers les chambres consulaires s'engagent à une coopération avec la ville de Mont de Marsan. Les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion sont également s'associer à la présente charte.

La ville de Mont de Marsan dans le cadre du programme de rénovation urbaine exprime sa volonté de mobiliser l'ensemble des structures locales de l'insertion de l'emploi et de la formation avec un objectif d'accès à des emplois durables qualifiant et visant à réduire la précarité durablement sur le quartier.



CHARTRE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI QUARTIER DU PEYROUAT

1. LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT LOCAL

Il existe un ensemble de structure d'insertion par l'activité économique sur le quartier nord et plus largement sur la ville de Mont de Marsan. Cette charte proposée par la ville à pour objectif de coordonner les actions et interactions entre l'ensemble des structures, les habitants et les différentes entreprises amenés à travailler sur le quartier.

L'ensemble des structures locales d'insertion et de l'emploi s'engagent à informer les publics prioritaires sur les métiers concernés et les orienteront vers les possibilités d'accès à la formation et à l'emploi liées à l'ensemble des travaux.

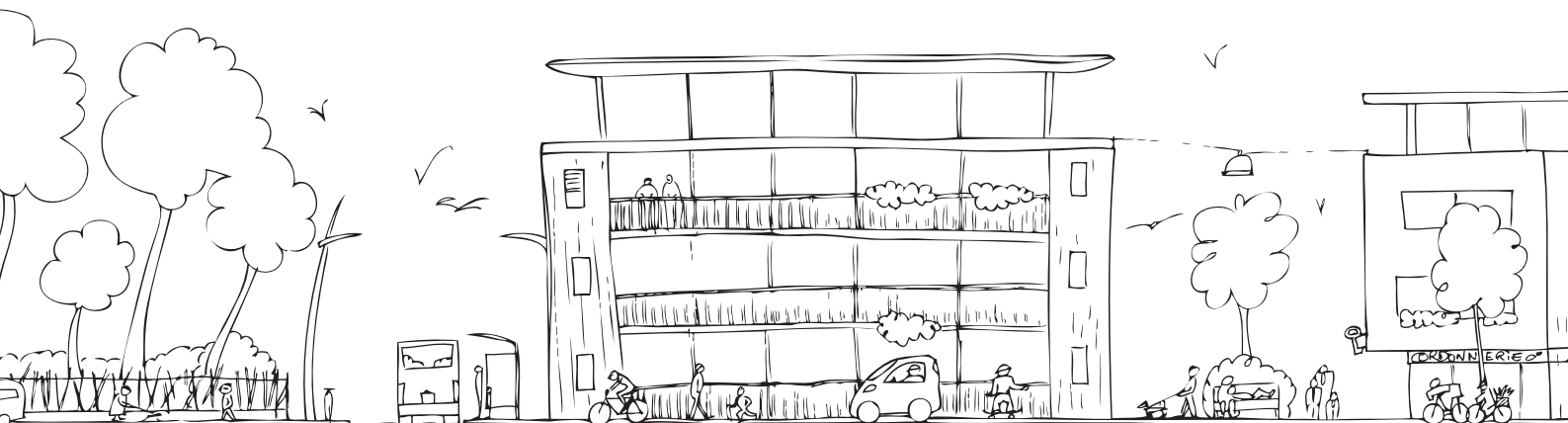
2. LA PROMOTION DES METIERS ET DES ENTREPRISES

Les signataires de charte souhaitent également adopter l'allotissement des appels d'offres comme support de cette politique, visant ainsi à permettre l'accès aux marchés publics de l'ensemble des entreprises, de toutes tailles, et des structures d'insertion par l'activité économique.

La découverte et la promotion des métiers ainsi qu'une meilleure connaissance des entreprises seront recherchées.

Un dispositif d'information et différentes actions en faveur des habitants seront conduites pour valoriser tous les métiers et les différents secteurs d'activité permettant l'insertion professionnelle, offrant ainsi l'opportunité d'emploi ou de formation qualifiante à des personnes habituellement peu recrutées.

Dans ce cadre, la ville de Mont de Marsan et ses partenaires proposeront la réalisation de « journées découverte », celles-ci permettront de s'inscrire pour la majorité d'entre elles, dans le cadre de parcours personnalisé.



3. LA POLITIQUE VOLONTAIRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La politique d'insertion professionnelle s'articulera autour de deux axes

Premier axe :

> Les opérateurs publics en tant que commanditaires seront clients. Il convient d'orienter toutes les procédures de la commande publique afin de favoriser d'une part, l'accès à l'emploi pour les plus démunis et d'autre part, l'aide aux entreprises désireuses de s'investir dans la promotion sociale.

Mise en œuvre de la clause dans les marchés publics

> Publics ciblés

>> Bénéficiaires des minima sociaux : allocataires du RMI (hors jeunes diplômés pour lesquels un avenant « emploi » existe au contrat d'insertion ; bénéficiaires de l'A.S.S., A.P.I

>> Demandeurs d'emploi de plus de 12 mois ; avec priorité aux demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 24 mois

>> Jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés ou en recherche d'une première expérience (primo demandeurs d'emploi) ou ayant droits de parents bénéficiaires du R.M.I.

>> Personnes sous main de justice inscrites dans un dispositif de réinsertion

>> Bénéficiaires de l'A.A.H. ou personnes reconnues travailleurs handicapés

>> Demandeurs d'emplois de plus de 50 ans (Voire 45 ans)

>> Femme isolées avec charge d'enfants

>> Personnes étrangères ou d'origine étrangère potentiellement victime de discriminations

>> Demandeurs d'emploi résidant en ZUS

Deuxième axe :

L'organisation de l'insertion professionnelle et son articulation

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une politique volontaire d'insertion professionnelle via la mise en place du comité de suivi insertion sociale qui regroupera l'ensemble des structures suivantes:

ANPE

Mission Locale Landaise

DEPHIE CAP Emploi

AFPA

GEIQ BTP

E2I – Association solidarité travail

Landes RMI

Bois et services

Landes Partage

CAPEB 40

Fédération Française du Bâtiment F.F.B.40



4. LA FORMATION ET L' ACCOMPAGNEMENT AU POSTE DE TRAVAIL

Chaque salarié pourra disposer d'un référent de parcours, la coordination sera assurée par la chargée de mission ville. La charte propose de mettre en œuvre pour les référents de parcours des formations spécifiques.

5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CHARTE

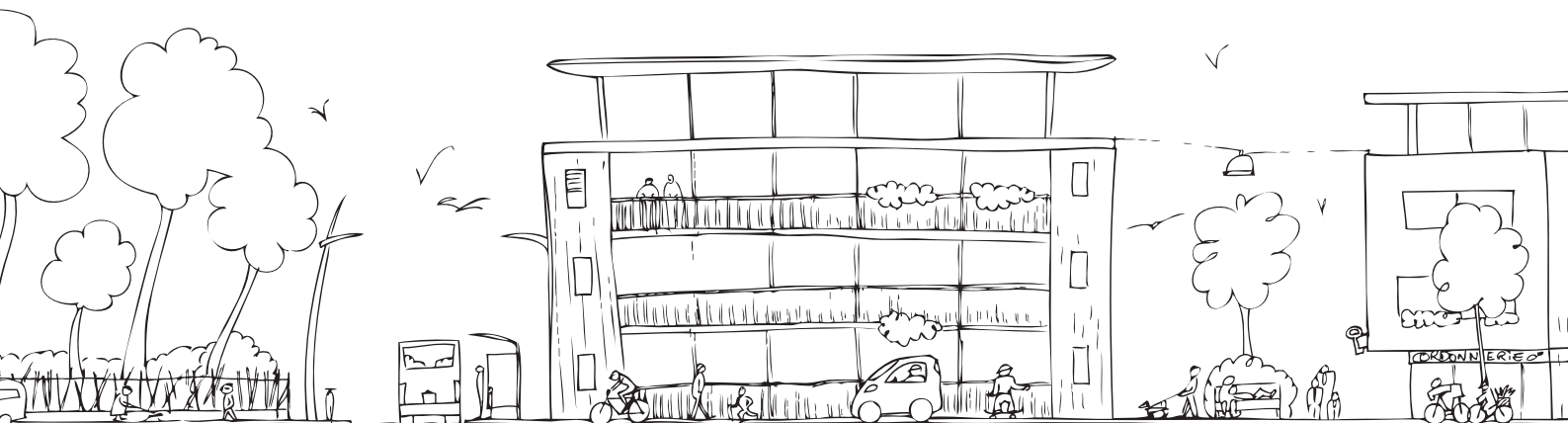
Cette « CHARTE pour l'insertion et l'emploi quartier du Peyrouat » s'inscrit dans les démarches engagées par la Communauté d'Agglomération du Marsan. La présente charte pour le quartier du Peyrouat constitue un élément qui sera à reprendre par son chargé de mission.

Les signataires de la CHARTE manifestent aussi la volonté de répondre, chacun pour ce qui le concerne, à la possibilité offerte par le « nouveau code des marchés publics » de définir dans les cahiers des charges des conditions particulières d'exécution visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Ces conditions marqueront ainsi la volonté des différents acteurs de promouvoir des dispositions favorables à l'emploi durable de qualité et à la qualification des publics prioritaires. Elles seront utilisées, autant que possible, pour associer les populations du quartier relevant du programme de rénovation urbaine.

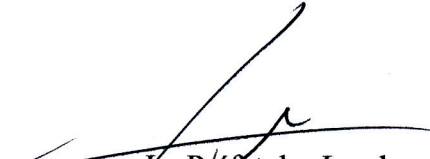
Le comité de suivi Insertion aura lieu tous les mois et sa mission sera d'être le garant de la mise en œuvre de cette charte.

à Mont de Marsan, le 13 mai 2009.



Charte d'insertion

L'Etat



Le Préfet des Landes
Etienne GUYOT

La Ville de Mont de Marsan

Le Maire
Geneviève DARRIEUSSECQ

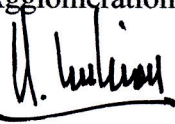


Le Conseil Général



Le Président
Henri EMMANUELLI

La Communauté
d'Agglomération du Marsan



Le Président
Jean-Pierre JULLIAN

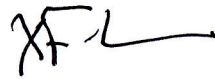
La CAF



La Présidente
Michele BRAGA

L'Office Public de l'Habitat

Le Président
Xavier FORTINON




La Clairsienne

Le Président



La SA Coligny

Le Président



JF PERINET

